



## COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRE

### Réunion du 11 Février 2020

Présidence de : Jean-Paul NOUVEL

Présents : Daniel DAVOUST, Didier BORDEAU, Guy COUSIN

Absents excusés : David CARDOSO et Dominique GARANGER et Michel PERICHET.

Assistent : Isabelle MENANT, secrétaire C.D.A., Mickael DUPIN Directeur Administratif

Séance ouverte à 17 heures 30

#### **Préambule :**

Mr Daniel DAVOUST membre du club de l'ES ATHEE (528620) ne prend part ni aux délibérations ni aux décisions concernant son club.

Mr Didier BORDEAU membre du club de l'US ARON (510494) ne prend part ni aux délibérations ni aux décisions concernant son club

#### **1. Validation du procès-verbal de la réunion du 25 Septembre 2019.**

#### **2. Examen des dossiers**

##### **Es AMPOIGNE**

1 arbitre au club 0 au statut

Mr ALLIER Nathan couvre le club à compter de la saison 2022-2023

##### **US ASTILLE COSMES**

1 arbitre au club 2 au statut

Démission de Mr Robert PAUL qui couvre le club jusqu'à 2020-2021

##### **US ARON**

1.5 arbitre au club 1.5 au statut

Mr REBUFET Didier compte pour ½ quota

##### **AS LA BACONNIRE**

0 arbitre au club 0 u statut

Démission de Jean Bernard LERAY le 3/11/2019

##### **ALSP BALLEE**

1 arbitre au club 0 au statut

Mr COMMER Laurent couvre le club à compter de la saison 2021-2022

##### **US BALLOTS**

2 arbitres au club 2 au statut

Reprise de Mr David LOISIL le 29/11/2019

##### **FC BAZOUGERS**

1 arbitre au club 2 au statut

Démission de Mr ELIE Yann qui couvre le club jusqu'en 2021-2022



## COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRE

### Réunion du 11 Février 2020

#### **AMS BOUCHAMPS LES CRAONS**

1 arbitre au club 1 au statut

Mr Raphael BELLANGER n'a pas validé sa licence

#### **ES CHEMAZE**

1 arbitre au club 2 au statut

Démission de Mr ALLIER Nathan qui couvre le club jusqu'en 2021-2022

#### **CHAILLAND SPORT**

1 arbitre au club 0 au statut.

Mr Philippe PINEAU a pris un congé et ne couvre pas le club pour la saison 2019/2020.

#### **US CIGNE**

1 arbitre au club 1 au statut

Démission de Mr GERAULT Guillaume le 28 Octobre

Retour à la situation antérieure 3ème année d'infraction

#### **US LE GENEST ST ISLE**

3 arbitres au club 3 au statut.

Mr LEMETAYER Edgar est jeune arbitre depuis le 21 janvier et compte pour 1 sous réserve de quota

#### **FC LASSAY LES CHATEAUX**

3 arbitres au club 4 au statut

Démission du Mr LEFOULON qui couvre le club jusqu'en 2021-2022

#### **JS LAVAL MAGHREB**

0 au club 0 au statut

Messieurs MOKHTARI Mohamed et ZAKRITI Moktar n'ont finalement pas renouvelé leur licence et ne couvrent donc pas le club.

#### **MONTJEAN**

3 arbitres au club 2.5 au statut

Mr ISSE Simon est très jeune arbitre

#### **FC VAUDAIGU**

1 arbitre au club 1 au statut

Mr RIEZ Quentin a démissionné le 25 septembre et ne couvre pas le club.

#### **LE PAS SPORTS**

0 arbitre au club 1 au statut

Mutation de Mr VIELPEAU qui couvre le club jusqu'en 2021-2022

#### **PARNE SUR ORC**

3 arbitres au club 2 au statut

Mr David CARDOSO est en congés.

#### **US LA PELLERINE**

1 arbitre au club 0 au statut

Mr PRENANT Christophe couvre le club à compter de la saison 2022-2023



## COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRE

### Réunion du 11 Février 2020

#### **FC RUILLE LOIRON**

1.5 arbitre au club 1.5 au statut

Mr DELABY Emmanuel n'a finalement pas renouvelé et ne couvre pas le club

Mr AMBROISE Julianne est très jeune arbitre et compte pour 0.5

#### **US ST JEAN SUR MAYENNE**

1 arbitre au club 0 au statut

Mr BIGOT Eric couvre le club à compter de la saison 2020-2021

#### **JDA SOULGE SUR OUETTE**

2 arbitres au club 1 au statut

Mr ELIE Yann couvre le club à compter de la saison 2022-2023

### **3. Rappel Article 47 du Statut de l'arbitrage - Sanctions sportives**

1. En plus des sanctions financières, les sanctions sportives suivantes sont appliquées à l'exception des équipes participant aux Championnats de Ligue 1, Ligue 2 et National 1 :

a) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en première année d'infraction, la saison suivante, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué d'une unité pour le Futsal et de deux unités pour le Football à 11. Cette mesure est valable pour toute la saison.

b) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin en deuxième année d'infraction, la saison suivante, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué de deux unités pour le Futsal et de quatre unités pour le Football à 11. Cette mesure est valable pour toute la saison.

c) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en troisième année d'infraction, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué, pour la saison suivante, du nombre total d'unités équivalant au nombre de mutations de base auquel le club avait droit.

Cette mesure ne concerne pas les joueurs mutés supplémentaires autorisés en application des dispositions de l'article 164 des Règlements Généraux.

Elle est valable pour toute la saison et reprend effet pour chacune des saisons suivantes en cas de nouvelle infraction.

2. En outre, tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en troisième année d'infraction et au-delà, en plus de l'application du § 1 c) ci-dessus, ne peut immédiatement accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place.

3. La sanction de réduction du nombre de joueurs mutés ne s'applique qu'à l'équipe Senior hiérarchiquement la plus élevée. Dans le cas d'un club comportant une section Féminine, une section de Football Diversifié ou exclusivement des équipes de Jeunes, il s'agit de l'équipe déterminant les obligations du club au regard de l'article 41 du présent Statut.

La sanction de non-accession ne s'applique qu'à une équipe Senior du club, étant précisé que si plusieurs équipes d'un même club sont concernées, celle évoluant dans la division la plus élevée est sanctionnée. Dans le cas d'un club comportant une section Féminine, une section de Football Diversifié ou exclusivement des équipes de Jeunes, l'équipe sanctionnée est déterminée dans les conditions de l'alinéa précédent.

Aucune des deux sanctions ne peut s'appliquer, le cas échéant, à l'équipe participant aux championnats de Ligue 1, Ligue 2 et National 1. Dans ce cas, la sanction est appliquée à la seconde équipe du club dans la hiérarchie sportive.

4. Les pénalités sportives ne s'appliquent pas au club disputant le championnat de dernière série de District ou de Ligue pour celles qui n'ont pas de Districts, dans les compétitions Libres ou de Football d'Entreprise ou de Futsal, sauf disposition contraire adoptée par l'Assemblée Générale de Ligue sur proposition des Districts.



## COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRE Réunion du 11 Février 2020

5. Lorsqu'un club a régularisé sa situation, les sanctions financières et sportives reprennent effet en cas de nouvelle infraction et sont appliquées :

- a) au niveau de la dernière pénalité, s'il a été en règle pendant une saison,
- b) au niveau de la première année d'infraction s'il a été en règle pendant deux saisons consécutives.

6. En cas de fusion de clubs, les sanctions financières et sportives doivent être appliquées en tenant compte de la situation de celui des clubs fusionnés dont l'équipe première est hiérarchiquement la plus élevée.

Si les équipes premières des clubs fusionnés évoluent au même niveau hiérarchique, le club issu de la fusion doit être considéré :

. comme étant en règle vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage si l'un des clubs fusionnés était en règle,

. comme étant en infraction si les clubs fusionnés étaient eux-mêmes en infraction, étant précisé que le niveau de pénalisation (1ère, 2ème ou 3ème année d'infraction et au-delà) est alors celui applicable à celui des clubs fusionnés qui est le moins pénalisé.

### **4. Rappel Amende financière**

Rappel du barème applicable depuis le 1<sup>er</sup> Juillet 2019

Annexe 5 des Règlements Généraux LFPL

<b>NIVEAU DE COMPÉTITION</b>	<b>Sanction Sportive 41.1 NOMBRE D'ARBITRES DEMANDÉ</b>	<b>Sanction Financière 41.4 SAISON 2019/2020</b>
D1	2 dont 1 majeur	120 €
D2	1	90 €
D3	1	90 €
D4	<b>Dernier niveau de district non cerné</b>	60 €

### **5. Situation des clubs au titre de l'article 41 du Statut de l'Arbitrage au 31 janvier 2020**

Les tableaux sont consultables en Annexes 1 et 2

**Prochaine réunion** : À définir.

Séance levée à 19 h 15.

LE PRÉSIDENT de séance,  
Jean-Paul NOUVEL.

## Annexe 1 - Situation des clubs au titre de l'article 41.1 du Statut de l'Arbitrage

OBLIGATION														ANALYSE INFORMATIVE			
N° Affiliation	Nom	Année d'infraction à l'issue de la saison n-2	Année d'infraction à l'issue de la saison n-1	Niveau	Nombre d'arbitres requis			Situation au 31/01/20									
					Total	Dont Majeur	dont formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours	Nombre d'arbitre répertorié				Nombre d'arbitre manquant	Année d'infraction	Références Sportives			
								Total	Dont Majeur	Dont Très jeune Arbitre	dont formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours			Mutés 2020-2021	Accession		
522678	AHUILLE			D1	2	1		2	2		1						
502188	AMBRIERES LES VALLEES			D2	1	1		2									
582704	AMPOIGNE			D4	0			0									
501954	ANDOUILLE			D1	2	1		2	2								
531062	ARGENTON NOTRE DAME			D3	1			1									
520665	ARGENTRE			D1	2	1		2	1	1	1						
510494	ARON		1	D1	2	1		1,5	0,5			-0,5	2	2			
551137	ASTILLE COSMES			D3	1			2			1						
528601	ATHEE			D3	1			1									
530228	AVERTON			D4	0			0									
528829	AZE			D3	1			3									
518642	LA BACONNIERE			D2	1			0				-1	1	4			
517121	BALLEE			D2	1			0				-1	1	4			
548732	BALLOTS			D2	1			2									
532697	LA BAZOGE MONTPINCON			D2	1			2		1	1						
519096	BAZOUERS			D4	0			2									
522679	BEAULIEU SUR OUDON			D2	1			1									
546253	BIERNE GENNES			D2	1			1									
554129	LA BIGOTTIERE ALEXAIN	2	3	D2	1			1,5			1,5						
530240	BOUCHAMPS LES CRAONS			D4	0			1			1						
519095	LE BOURGNEUF LA FORET			D1	2	1		2	1								

## OBLIGATION

## ANALYSE INFORMATIVE

N° Affiliation	Nom	Année d'infraction à l'issue de la saison n-2	Année d'infraction à l'issue de la saison n-1	Nombre d'arbitres requis				Situation au 31/01/20							
				Niveau	Total	Dont Majeur	dont formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours	Nombre d'arbitre répertorié				Nombre d'arbitre manquant	Année d'infraction	Références Sportives	
								Total	Dont Majeur	Dont Très jeune Arbitre	dont formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours			Mutés 2020-2021	Accession
516188	BRECE			D3	1			2							
541306	BREE		1	D3	1			0			-1	2	2		
519704	CHAILLAND	2	3	D3	1			0			-1	4 et plus	0	NON	
511503	CHAMPGENETEU			D3	1			0			-1	1	4		
502283	CHANTRIGNE		1	D2	1			3			3				
532698	LA CHAPELLE CRAONNAISE			D3	1			1							
521043	CHARCHIGNE			D3	1			1							
545668	LA CHARNIE			D3	1			1							
534948	CHATRES LA FORET	3		D3	1			1							
522037	CHEMAZE			D2	1			2							
521709	CIGNE	3		D1	2	1		1	1		-1	3	0	NON	
554128	CHEMERE LA BAZOUGE			D3	1			1							
526367	COMMER	1		D3	1			1							
509056	CONGRIER	3		D3	1			1							
523864	COUDRAY			D1	2	1		3	2						
529820	COURBEVILLE			D3	1			1							
546894	CUILLE SAINT POIX		1	D3	1			1							
523235	DESERTINES			D3	1			1							
524528	LA DOREE			D3	1			1							
548110	FROMENTIERES			D4	0			1							
502354	LE GENEST ST ISLE		1	D1	2	1		3	2		1				
522681	GRAZAY	2	3	D3	1			1			1				

## OBLIGATION

## ANALYSE INFORMATIVE

N° Affiliation	Nom	Année d'infraction à l'issue de la saison n-2	Année d'infraction à l'issue de la saison n-1	OBLIGATION				ANALYSE INFORMATIVE							
				Niveau	Nombre d'arbitres requis			Situation au 31/01/20							
					Total	Dont Majeur	dont formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours	Nombre d'arbitre répertorié				Nombre d'arbitre manquant	Année d'infraction	Références Sportives	
Total	Dont Majeur	Dont Très jeune Arbitre	dont formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours	Mutés 2020-2021	Accession										
502284	GREZ EN BOUERE					D3	1			1					
524001	LE HAM			D2	1			1							
515974	LE HORPS			D4	0			1							
502199	JAVRON NEUILLY	1	2	D2	1			1							
521394	JUBLAINS			D4	0			0							
550030	JUVIGNE			D3	1			1							
519910	LAIGNE			D1	2	1		3	2						
552967	LANDIVY PONTMAIN	3	4	D3	1			1							
581435	LARCHAMP MONTAUDIN			D2	1			1							
502400	LASSAY LES CHATEAUX			D1	2	1		4	4		1				
501908	LAVAL FA			D2	1			2							
581445	LAVAL MAGHREB			D1	2	1		0	0		-2	1	4		
508674	LAVAL ASPPT			D2	1			3							
539914	LAVAL REUNION			D2	1			0			-1	1	4		
553223	LIVRE LA TOUCHE			D4	0			0							
523672	LOIGNE SUR MAYENNE	1	2	D2	1			0			-1	3	0	NON	
523237	LOUPFOUGERES			D4	0			2			1				
524234	MAISONCELLES			D4	0			1							
548955	MARCILLE			D4	0			0							
502177	MARTIGNE SUR MAYENNE		1	D2	1			1			1				
522467	MENIL			D3	1			0			-1	1	4		
527699	MEZANGERS			D4	0			0							

## OBLIGATION

## ANALYSE INFORMATIVE

N° Affiliation	Nom	Année d'infraction à l'issue de la saison n-2	Année d'infraction à l'issue de la saison n-1	Nombre d'arbitres requis				Situation au 31/01/20							
				Niveau	Total	Dont Majeur	dont formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours	Nombre d'arbitre répertorié				Nombre d'arbitre manquant	Année d'infraction	Références Sportives	
								Total	Dont Majeur	Dont Très jeune Arbitre	dont formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours			Mutés 2020-2021	Accession
546252	VAUDAIGU			D3	1			1							
522683	MONTENAY			D2	1			1							
526701	MONTIGNE LE BRILLANT			D3	1			1							
519655	MONTJEAN			D2	1			2,5		0,5					
501972	MONTSURS		3	D1	2	1		2	2	1					
527412	MOULAY	1		D2	1			1							
525090	NEAU			D4	0			0							
515240	NUILLE			D2	1			2							
508674	OISSEAU			D3	1			2,5		0,5					
529592	PARIGNE SUR BRAYE			D3	1			1							
522036	PARNE SUR ROC			D3	1			3							
523236	LE PAS			D4	0			1							
537100	LA PELLERINE	3	4	D3	1			0			-1	4 et plus	0	NON	
524528	POMMERIEUX	3	4	D2	1			0			-1	4 et plus	0	NON	
502314	PORT BRILLET			D1	2	1		1	1		-1	1	4		
502058	PRE EN PAIL			D2	1			2							
501970	QUELAINES		1	D2	1			1,5		1,5					
531052	LA ROUAUDIÈRE			D4	0			0							
500449	RENAZE ST SATURNIN		1	D3	1			1							
551500	RUILLE LOIRON			D2	1			1,5							
519960	SAINT AIGNAN SUR ROE		1	D2	1			1							
517517	SAINT BRICE			D4	0			1		1					

## OBLIGATION

## ANALYSE INFORMATIVE

N° Affiliation	Nom	Année d'infraction à l'issue de la saison n-2	Année d'infraction à l'issue de la saison n-1	Nombre d'arbitres requis				Situation au 31/01/20							
				Niveau	Total	Dont Majeur	dont formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours	Nombre d'arbitre répertorié				Nombre d'arbitre manquant	Année d'infraction	Références Sportives	
								Total	Dont Majeur	Dont Très jeune Arbitre	dont formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours			Mutés 2020-2021	Accession
513749	SAINT DENIS D'ANJOU	1	2	D1	2	1		2	1						
502189	SAINT DENIS DE GASTINES			D4	0			1							
534134	SAINT FORT		1	D3	1			0			-1	2	2		
521116	SAINT FRAIMBAULT			D3	1			1							
514758	SAINT GEORGES BUTTAVENT			D1	2	1		2	1						
580642	SAINT GERMAIN VALLEE D'ORTHE			D2	1			0			-1	1	4		
529593	SAINT GERMAIN LE FOUILLOUX			D2	1			1							
517452	SAINT JEAN SUR MAYENNE	1	2	D2	1			0			-1	3	0	NON	
523238	SAINT MARS SUR COLMONT			D4	0			0							
512555	SAINT PIERRE DES LANDES			D2	1			1							
502329	SAINT PIERRE DES NIDS			D3	1			1							
523239	SAINT QUENTIN LES ANGES			D3	1			0,5			-0,5	1	4		
527070	STE GEMMES SPORT			D4	0			0,5		0,5	0,5				
515587	LA SELLE CRAONNAISE		1	D2	1			0			-1	2	2		
549937	SIMPLE MARIGNE	3	4	D3	1			0			-1	4 et plus	0	NON	
527714	SOULGE SUR OUETTE		1	D1	2	1		1	1		-1	2	2		
521840	VAIGES			D2	1			1							
525495	VAUTORTE			D4	0			0							
520645	VILLIERS CHARLEMAGNE			D2	1			1							
502234	VOUTRE			D2	1			1							

## Annexe 2 - Situation des clubs au titre de l'article 41.4 du Statut de l'Arbitrage

### DISTRICT DE LA MAYENNE

### ANALYSE INFORMATIVE

Niveau	N° Affiliation	Nom	Année d'infraction à l'issue de la saison n-2	Année d'infraction à l'issue de la saison n-1	Nombre d'arbitres requis art.41.4	Situation au 31/01/20				
					Total	Nombre d'arbitre répertorié	Nombre d'arbitre manquant	Amende	Année d'infraction à l'issue de la saison	Sanction Financière
						Total				
D1	522678	AHUILLE			2	2				
D1	501954	ANDOUILLE			2	2				
D1	520665	ARGENTRE		1	2	2				
D1	510494	ARON			2	1,5	1	120	1	120
D1	523864	COUDRAY			2	3				
D1	519095	LE BOURGNEUF LA FORET			2	2				
D1	502354	LE GENEST ST ISLE		1	2	3				
D1	519910	LAIGNE			2	3				
D1	502400	LASSAY LES CHATEAUX			3	4				
D1	581445	LAVAL MAGHREB		1	2		2	120	2	480
D1	501972	MONTSURS		1	2	2				
D1	502314	PORT BRILLET			1	1				
D1	513749	SAINT DENIS D'ANJOU		1	2	2				
D1	514758	SAINT GEORGES BUTTAVENT			2	2				
D1	521709	CIGNE			2	2	1	120	1	120
D1	527714	SOULGE SUR OUETTE		1	2	1	1	120	2	240
D2	502188	AMBRIERES LES VALLEES			2	2				
D2	517121	BALLEE		1	2	0	2	90	2	360

**DISTRICT DE LA MAYENNE**

**ANALYSE INFORMATIVE**

Niveau	N° Affiliation	Nom	Année d'infraction à l'issue de la saison n-2	Année d'infraction à l'issue de la saison n-1	Nombre d'arbitres requis art.41.4	Situation au 31/01/20				
					Total	Nombre d'arbitre répertorié	Nombre d'arbitre manquant	Amende	Année d'infraction à l'issue de la saison	Sanction Financière
						Total				
D2	548732	BALLOTS			2	2				
D2	532697	LA BAZOGE MONTPINCON			1	1				
D2	522679	BEAULIEU SUR OUDON			1	1				
D2	546253	BIERNE GENNES			2	1	1	90	1	90
D2	502283	CHANTRIGNE		1	2	3				
D2	522037	CHEMAZE			1	2				
D2	502199	JAVRON NEUILLY		1	2	1	1	90	2	180
D2	518642	LA BACONNIERE			1	0	1	90	1	90
D2	554129	LA BIGOTTIERE ALEXAIN		1	1	1,5				
D2	515587	LA SELLE CRAONNAISE		1	1	0	1	90	2	180
D2	581435	LARCHAMP MONTAUDIN			1	1				
D2	508674	LAVAL ASPPT		1	2	3				
D2	501908	LAVAL FA			1	2				
D2	539914	LAVAL REUNION			1	0	1	90	1	90
D2	524001	LE HAM			1	1				
D2	523672	LOIGNE SUR MAYENNE		1	1	0	1	90	2	180
D2	551500	RUILLE LOIRON			2	1,5	0,5	90	1	90
D2	502177	MARTIGNE SUR MAYENNE		1	2	1	1	90	2	180
D2	522683	MONTENAY			2	1	1	90	1	90

**DISTRICT DE LA MAYENNE**

**ANALYSE INFORMATIVE**

Niveau	N° Affiliation	Nom	Année d'infraction à l'issue de la saison n-2	Année d'infraction à l'issue de la saison n-1	Nombre d'arbitres requis art.41.4	Situation au 31/01/20				
					Total	Nombre d'arbitre répertorié	Nombre d'arbitre manquant	Amende	Année d'infraction à l'issue de la saison	Sanction Financière
						Total				
D2	519655	MONTJEAN			1	2,5				
D2	527412	MOULAY		1	1	1				
D2	515240	NUILLE			2	2				
D2	524528	POMMERIEUX		1	1	0	1	90	2	180
D2	502058	PRE EN PAIL			1	2				
D2	501970	QUELAINES		1	2	0	2	90	2	360
D2	519960	SAINT AIGNAN SUR ROE		1	1	1				
D2	529593	SAINT GERMAIN LE FOUILLOUX			2	1	1	90	1	90
D2	580642	SAINT GERMAIN VALLEE D'ORTHE			1	0	1	90	1	90
D2	517452	SAINT JEAN SUR MAYENNE		1	2	0	2	90	2	360
D2	512555	SAINT PIERRE DES LANDES		1	2	1	1	90	2	180
D2	521840	VAIGES			1	1				
D2	520645	VILLIERS CHARLEMAGNE		1	2	1	1	90	2	180
D2	502234	VOUTRE		1	1	1				
D3	531062	ARGENTON NOTRE DAME			1	1				
D3	551137	ASTILLE COSMES			1	1				
D3	528601	ATHEE			1	1				
D3	528829	AZE			1	3				
D3	516188	BRECE			1	2				

DISTRICT DE LA MAYENNE

ANALYSE INFORMATIVE

Niveau	N° Affiliation	Nom	Année d'infraction à l'issue de la saison n-2	Année d'infraction à l'issue de la saison n-1	Nombre d'arbitres requis art.41.4	Situation au 31/01/20				
					Total	Nombre d'arbitre répertorié	Nombre d'arbitre manquant	Amende	Année d'infraction à l'issue de la saison	Sanction Financière
						Total				
D3	541306	BREE		1	1	0	1	90	2	180
D3	519704	CHAILLAND		1	1	0	1	90	2	180
D3	511503	CHAMPGENETEU		1	1	0	1	90	2	180
D3	521043	CHARCHIGNE			1	1				
D3	534948	CHATRES LA FORET			1	1				
D3	554128	CHEMERE LA BAZOUGE			1	1				
D3	526367	COMMER			1	1				
D3	509056	CONGRIER			1	1				
D3	529820	COURBEVEILLE			1	1				
D3	546894	CUILLE SAINT POIX		1	1	1				
D3	523235	DESERTINES			1	1				
D3	522681	GRAZAY		1	1	0				
D3	502284	GREZ EN BOUERE			1	1				
D3	532698	LA CHAPELLE CRAONNAISE			1	1				
D3	545668	LA CHARNIE			1	1				
D3	524528	LA DOREE			1	1				
D3	552967	LANDIVY PONTMAIN		1	1	1				
D3	550030	JUVIGNE			1	1				
D3	537100	LA PELLERINE		1	1	0	1	90	2	180

**DISTRICT DE LA MAYENNE**

**ANALYSE INFORMATIVE**

Niveau	N° Affiliation	Nom	Année d'infraction à l'issue de la saison n-2	Année d'infraction à l'issue de la saison n-1	Nombre d'arbitres requis art.41.4	Situation au 31/01/20				
					Total	Nombre d'arbitre répertorié	Nombre d'arbitre manquant	Amende	Année d'infraction à l'issue de la saison	Sanction Financière
						Total				
D3	546252	VAUDAIGU			1	1				
D3	522467	MENIL			1	0	1	90	1	90
D3	526701	MONTIGNE LE BRILLANT			1	1				
D3	508674	OISSEAU			1	2,5				
D3	529592	PARIGNE SUR BRAYE			1	1				
D3	522036	PARNE SUR ROC			1	3				
D3	500449	RENAZE ST SATURNIN		1	1	1				
D3	534134	SAINT FORT		1	1	0	1	90	2	180
D3	521116	SAINT FRAIMBAULT			1	1				
D3	502329	SAINT PIERRE DES NIDS			1	1				
D3	523239	SAINT QUENTIN LES ANGES			1	0,5	1	90	1	90
D3	549937	SIMPLE MARIGNE		1	1	0	1	90	2	180
D4	519096	BAZOUGERS			1	1				
D4	582704	AMPOIGNE		1	1	0	1	60	2	120
D4	530228	AVERTON		1	1	0	1	60	2	120
D4	530240	BOUCHAMPS LES CRAON			1	1				
D4	548110	FROMENTIERES			1	1				
D4	521384	JUBLAINS		1	1	0	1	60	2	120
D4	531052	LA ROUAUDIERE		1	1	0	1	60	2	120

**DISTRICT DE LA MAYENNE**

**ANALYSE INFORMATIVE**

Niveau	N° Affiliation	Nom	Année d'infraction à l'issue de la saison n-2	Année d'infraction à l'issue de la saison n-1	Nombre d'arbitres requis art.41.4	Situation au 31/01/20				
					Total	Nombre d'arbitre répertorié	Nombre d'arbitre manquant	Amende	Année d'infraction à l'issue de la saison	Sanction Financière
						Total				
D4	515974	LE HORPS			1	1				
D4	523236	LE PAS		1	1	1				
D4	553223	LIVRE LA TOUCHE			1	0	1	60	1	60
D4	523237	LOUPFOUGERES			1	1				
D4	524234	MAISONCELLES			1	1				
D4	548955	MARCILLE		1	1	0	1	60	2	120
D4	527699	MEZANGERS			1	0	1	60	1	60
D4	525090	NEAU			1	0	1	60	1	60
D4	517517	SAINT BRICE		1	1	0				
D4	502189	SAINT DENIS DE GASTINES			1	1				
D4	527070	SAINTE GEMMES		1	1	0,5	0,5	60	2	120
D4	523238	SAINTE MARS SUR COLMONT		1	1	0	1	60	2	120
D4	525495	VAUORTE		1	1	0	1	60	2	120